



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
7 juillet 2016
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2016
6-9 septembre 2016, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour Sao Tomé-et-Principe
(2017-2021)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Suivi et évaluation	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Sao Tomé-et-Principe (2017-2021)	12



I. Considérations générales

1. Le Programme de transformation de Sao Tomé-et-Principe à l'horizon 2030 est fondé sur le « Projet pour Sao Tomé-et-Principe à l'horizon 2030 : le pays que nous devons construire ». Il vise à renforcer la bonne gouvernance et la réforme du secteur public, à promouvoir une croissance durable et inclusive, à renforcer le capital humain et la prestation de services sociaux, et à consolider la cohésion et la protection sociales. Pour favoriser une croissance économique rapide et un développement équitable, le Gouvernement s'est donné comme priorité de faire ce qui suit : a) consolider l'état de droit et renforcer la démocratie; b) instaurer une croissance durable; c) encourager le développement humain; d) promouvoir les valeurs et les comportements positifs à l'échelle nationale en vue d'un développement réussi. Le pays, classé comme étant un pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), a atteint une croissance estimée à 5 % du produit intérieur brut (PIB) en 2016. C'est le résultat d'investissements publics accrus (financés au moyen de l'aide publique au développement), de la reprise de la production de cacao et de l'augmentation prévue de l'investissement étranger direct dans le secteur du tourisme.

2. Sao Tomé-et-Principe demeure néanmoins aux prises avec un certain nombre de difficultés connexes. Bien que la croissance moyenne du PIB soit de plus de 4 % depuis 2012, la pauvreté n'a pas réellement diminué. Environ deux tiers de la population adulte vit en dessous du seuil national de pauvreté, soit 71,3 % des femmes et 63,4 % des hommes. L'accès aux débouchés économiques est biaisé, comme le montrent les taux de chômage de 19,7 % pour les femmes et de 9,3 % pour les hommes¹ et le taux d'activité économique de 51 % pour les femmes et de 75 % pour les hommes². Le taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans est de 23 %, alors que la moyenne mondiale était de 13 % en 2015.

3. Les chiffres de l'emploi sont bas en raison de l'insuffisante diversification économique. À titre d'exemple, les exportations de cacao représentent 95 % d'une balance commerciale toujours déficitaire³. De nombreux citoyens ont bénéficié peu ou pas du tout du développement du pays, et les vulnérabilités environnementales ont fait que la pauvreté a augmenté dans certaines régions. Ces problèmes sont aggravés par une protection sociale insuffisante. Qui plus est, la défaillance de l'état de droit entrave la croissance économique, la mobilisation des ressources et la gestion du développement. Le système de justice est faible et largement inaccessible aux groupes vulnérables, en particulier aux femmes et aux pauvres. L'inégalité de la répartition des revenus donne lieu à une croissance économique variable.

4. Petit État insulaire en développement, Sao Tomé-et-Principe (qui compte une population de 193 712 habitants) est particulièrement vulnérable aux changements climatiques. L'économie du pays repose sur l'agriculture et la pêche, secteurs qui emploient 19 % de la population (25 % des hommes et 8 % des femmes) et sont tous deux très vulnérables aux changements climatiques⁴. Les petits agriculteurs, les commerçants de produits agricoles (femmes et jeunes filles) et les pêcheurs sont les plus exposés. Le Programme de transformation préconise donc de tirer parti au

¹ Recensement de la population de l'Institut national de la statistique (INE), 2015.

² Institut national de la statistique, profil de la pauvreté, 2012.

³ Comptes nationaux de l'INE, 2015.

⁴ Selon le Programme national d'adaptation aux changements climatiques de 2007, les ressources en eau et la forêt tropicale du pays, qui est très dense, sont très mal gérées, mettant ainsi en danger les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables.

maximum des potentialités qu'offrent ces deux secteurs pour lutter contre la pauvreté, favoriser la croissance économique et les possibilités d'emploi verts, et faire en sorte que les changements climatiques aient le moins de répercussions possible. Les partenaires du pays concourent à des initiatives de gestion des catastrophes. À titre d'exemple, la Banque mondiale soutient la gestion des zones côtières⁵. Sao Tomé-et-Principe ayant un potentiel hydroélectrique important, il pourrait accroître sa production d'énergie renouvelable et réduire les dépenses publiques consacrées à l'importation du carburant nécessaire à la production d'électricité⁶.

5. Le Programme de transformation met en évidence la façon dont la défaillance de l'état de droit décourage la mobilisation des ressources, l'investissement étranger et le développement économique. Bien que le pays soit classé 13^e sur 54 pays d'Afrique selon l'indice de gouvernance de la Fondation Mo Ibrahim de 2015, la gestion des finances publiques n'est pas totalement transparente, et l'accès à l'information et aux services ne s'améliorent pas à cause de la faible participation des citoyens. Ces questions sont directement liées à la répartition inéquitable de l'infrastructure économique du pays. Les principaux obstacles à l'instauration de l'état de droit sont l'impunité pour les crimes et la faiblesse du système de justice.

6. L'inefficacité de la prestation des services publics a été mise en évidence dans l'évaluation à mi-parcours de 2014 du programme actuel. L'insuffisance des capacités opérationnelles des organisations non gouvernementales et du secteur privé est due à la faiblesse des institutions nationales et à la faible productivité de l'administration publique à tous les niveaux, ce qui entrave sérieusement la bonne exécution des fonctions gouvernementales et administratives stratégiques. Le rapport souligne également le manque de données utiles, ce qui est dû au fait que l'Institut national de la statistique n'a pas les moyens de mener certaines enquêtes. Le Gouvernement a adopté une stratégie de protection sociale (loi 07/2004), mais sa mise en œuvre a pris du retard à cause du manque de ressources financières.

7. Les mesures prises contre les maladies endémiques ont été très efficaces. Pendant trois années consécutives, Sao Tomé-et-Principe a reçu la récompense de l'Alliance des dirigeants africains contre le paludisme pour avoir atteint, avec d'excellents résultats, l'objectif du Millénaire sur le développement n^o 6 concernant le paludisme⁷. L'appui du PNUD, qui s'est fait par l'intermédiaire du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, a permis de faire baisser le nombre de cas de paludisme; aucun décès dû au paludisme n'a été signalé depuis 2014. Le paludisme est dans une phase de contrôle, avec une transmission modérée et un taux de 9,3 cas pour 1 000 habitants⁸. Principe est dans la phase de pré-élimination et Sao Tomé dans la phase de consolidation.

8. Les taux d'infection au VIH/sida ont diminué et la prévalence du VIH est faible, avec un taux de 0,5 %⁹. Elle est légèrement plus élevée chez les travailleuses du sexe (1,1 %)¹⁰. Bien que Sao Tomé-et-Principe ait la deuxième incidence de la tuberculose

⁵ Évaluation 2015 des résultats des activités de développement (PNUD).

⁶ Le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe consacre 16 millions de dollars par an à l'importation de carburant destiné à la production d'électricité. Plus de 90 % de l'électricité est produite par des générateurs diesel et 57% de la population a accès à l'électricité.

⁷ Évaluation 2015 des résultats des activités de développement et rapport annuel sur le paludisme de 2015, Ministère de la santé.

⁸ Rapport sur le paludisme dans le monde de 2015.

⁹ Enquête en grappes à indicateurs multiples, 2014.

¹⁰ Étude Sentinel, 2013.

la plus forte des îles du même ordre en Afrique (93 cas pour 100 000 habitants¹¹), la morbidité et la mortalité ont diminué et le dépistage s'est amélioré grâce à la modernisation des laboratoires. C'est l'occasion pour le PNUD de faire fond sur ces résultats et de renforcer la prise en main du programme par le pays.

9. Il ressort de l'évaluation 2015 des résultats des activités de développement que le PNUD avait contribué de manière significative aux trois principaux domaines d'activité ci-après : a) gouvernance démocratique; b) réduction de la pauvreté et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; c) environnement et développement durable. En matière de gouvernance démocratique, l'appui du PNUD a contribué à rendre les élections plus transparentes et plus crédibles, ce qui a conduit à un taux de participation de 75 % de la population aux élections d'octobre 2014. La qualité des services de police judiciaire s'est améliorée, environ 30 % de son personnel ayant reçu une formation en matière de droits de l'homme¹². La mobilisation des ressources par l'État, la gestion de l'aide et la coordination sont des domaines qui ont tous progressé. Des difficultés demeurent cependant en ce qui concerne l'accès à la justice, en particulier pour les femmes et les populations marginalisées, la prise en main de la gestion des ressources par le pays, la transparence et la mise en œuvre de la décentralisation.

10. Sao Tomé-et-Principe a préparé, avec l'appui du PNUD, sa deuxième communication nationale à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Elle a analysé sa vulnérabilité aux changements climatiques, défini des mesures d'atténuation et évalué le soutien qu'il lui faudrait pour établir un Conseil national pour la prévention des catastrophes et de la prévention. Deux projets financés par le Fonds pour les pays les moins avancés sont en cours d'exécution, l'un sur les systèmes d'alerte rapide et l'autre sur des moyens de subsistance résilients aux changements climatiques. Un projet sur les mini-réseaux hydroélectriques résistants aux variations climatiques, financé par le Fonds pour l'environnement mondial, a été lancé en mars 2016. Le PNUD a aidé Sao Tomé-et-Principe à prendre en compte systématiquement la question de la gestion durable des ressources naturelles, des changements climatiques et de la gestion des risques de catastrophes dans ses stratégies et plans nationaux de développement. Les partenaires nationaux doivent maintenant élaborer une stratégie pour établir des liens entre les niveaux local, intermédiaire et national; le PNUD fournira également un appui à cet effet.

11. Il ressort de l'évaluation 2015 des résultats des activités de développement que le PNUD a des avantages comparatifs concernant ce qui suit : a) renforcement des capacités institutionnelles; b) prise en compte de la durabilité comme principe directeur dans la définition et la mise en œuvre des projets et des programmes; c) création de partenariats; d) amélioration de la coopération Sud-Sud¹³. L'expérience a montré à quel point il importe qu'il y ait un équilibre entre les mesures stratégiques et les activités qui sont menées sur le terrain pour répondre aux besoins des communautés et des autorités locales en matière de gouvernance démocratique, de développement durable, d'emploi, d'environnement et de pauvreté. Il importe également qu'il y ait suivi et une évaluation de qualité pour améliorer la qualité du

¹¹ Programme national de lutte contre la tuberculose.

¹² Évaluation de 2015 des résultats des activités de développement.

¹³ Par exemple, mobiliser des experts régionaux, tels que des experts sud-africains pour l'installation d'équipements biométriques, ou faciliter les échanges afin de tirer des enseignements des mesures mises en place par d'autres pays, notamment le Timor-Leste, en matière de réforme de la justice.

programme ainsi qu'une stratégie claire en matière d'égalité des sexes. Ces enseignements ont tous été pris en compte dans le présent programme de pays.

12. Toujours selon l'évaluation 2015 des résultats des activités de développement, le PNUD est considéré comme un partenaire de développement respecté. Il est apprécié pour avoir mis son savoir-faire en matière de développement social, économique et politique, de plaider pour les objectifs du Millénaire pour le développement et de planification stratégique au profit du pays, ce qui a permis à Sao Tomé-et-Principe d'atteindre trois objectifs sur huit. Le PNUD a aussi contribué à l'élaboration des documents de stratégie de réduction de la pauvreté et de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté et de son plan d'action (2013-2016), qui ont reçu l'aval des partenaires internationaux du pays.

13. Le PNUD a créé des partenariats avec des organismes apparentés des Nations Unies, des donateurs, des ministères et des groupes de la société civile. Le Gouvernement a demandé l'aide du PNUD pour défendre sa participation à l'élaboration du Programme de transformation auprès de la Banque africaine de développement, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de l'Union européenne¹⁴, l'objectif étant de mobiliser des ressources auprès d'investisseurs privés¹⁵. Si plusieurs partenaires extérieurs ont dit vouloir soutenir le programme, il n'existe actuellement que quelques actions de mise en œuvre conjointe avec le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies pour exécuter le Plan-cadre pour l'aide au développement des Nations Unies (PNUAD). Des complémentarités sont à noter entre les activités du PNUD et celles de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le PNUD a collaboré avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le FNUAP pour réunir les informations que Sao Tomé-et-Principe a présentées dans son premier rapport au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

14. Le PNUD a une formidable occasion d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre le Programme de transformation en créant un mécanisme de gestion efficace de l'aide, en tirant parti des stratégies de mobilisation des ressources qui existent actuellement et en soutenant la réforme de la justice. Cela permettra de créer un environnement favorable à l'investissement, d'accroître les perspectives économiques et d'aider les personnes vulnérables.

II. Priorités du programme et partenariats

15. Le nouveau programme de pays tient compte des avantages comparatifs du PNUD et des réalisations passées. Celui-ci apportera son concours dans des domaines connexes au développement durable, à la santé et au VIH/sida, à la gouvernance démocratique et à la résilience aux changements climatiques. Les travaux menés par le PNUD en matière de gouvernance devraient améliorer le climat de l'investissement, ce qui devrait permettre d'accroître et de diversifier les perspectives économiques et d'aider les personnes vulnérables, lesquelles sont affectées de manière

¹⁴ Le Programme de transformation a été présenté aux partenaires de développement à la Conférence STEP de Londres, qui s'est tenue les 14 et 15 octobre 2015.

¹⁵ L'objectif est d'attirer de plus en plus d'investissements directs à l'étranger, dont le montant était estimé à 23 millions de dollars en 2013. Les domaines qui pourraient être intéressants pour les investissements étrangers sont les ports en eau profonde et les centres aéronautiques.

disproportionnée par les changements climatiques. Dans le même temps, l'accent mis sur la participation des groupes décentralisés en association avec les institutions et les services de santé devrait aider les populations vulnérables à contribuer davantage au développement. Le cadre des objectifs de développement durable aidera le PNUD à lutter contre les inégalités en renforçant la résilience et en réduisant la vulnérabilité environnementale. Étant donné l'absence de stratégie nationale de lutte contre les inégalités, le programme de pays aidera le Gouvernement à réaliser l'objectif qu'il s'est fixé de ne laisser personne de côté, p. Le programme de pays est aligné sur le Programme de transformation qui repose sur a) le renforcement de la cohésion sociale et de la crédibilité à l'intérieur et à l'extérieur du pays et b) l'accélération de la croissance durable, de la création d'emplois, de la réduction de la pauvreté et de la réalisation de la sécurité alimentaire¹⁶.

16. Le programme de pays contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable, et plus particulièrement aux objectifs 1, 8, 10 et 16. Les autorités nationales ont décidé de mettre en œuvre tous les objectifs de développement durable, en donnant la priorité aux objectifs 1, 5, 8, 10 et 16. Le PNUD aidera le Gouvernement à établir une feuille de route et à mobiliser des ressources. Il s'agira surtout d'investir dans des projets d'infrastructures durables et de résilience environnementale grâce à des partenariats Sud-Sud et à une association avec le secteur privé.

17. La démarche consiste à prendre en compte les cinq objectifs prioritaires dans le cadre des résultats et d'allocation des ressources. L'objectif 5 sera appréhendé de manière transversale. La compétitivité et l'emploi seront favorisés par la diversification économique et la résilience, ce qui permettra d'améliorer la qualité de vie des pauvres et des groupes vulnérables tout en soutenant l'accès des jeunes et des femmes aux aides financières et aux marchés. Un appui sera fourni pour renforcer l'état de droit à Sao Tomé-et-Principe, l'objectif étant de mobiliser des ressources et d'attirer les investissements étrangers. Le PNUD aidera également le Gouvernement à sensibiliser la population et à mener des activités permettant de faire comprendre les objectifs de développement durable au grand public et l'importance qu'ils revêtent pour le pays.

18. En ce qui concerne la santé et le VIH/sida, le PNUD continuera, par l'intermédiaire du Fonds mondial, de contribuer à l'amélioration de la prestation de services de santé pour les professionnels du sexe, qui sont particulièrement vulnérables au VIH/sida et à la tuberculose. Cela signifie mettre l'accent sur la réduction de la prévalence du VIH et de la tuberculose et l'élimination du paludisme. Les activités du PNUD se concentreront sur le renforcement du système de santé dans trois domaines principaux : information sur la santé, approvisionnement en médicaments et produits médicaux, et systèmes de proximité. Le PNUD aidera le Gouvernement à assurer la coordination entre les partenaires, à décentraliser la gestion des interventions et à associer les hommes et les femmes vulnérables aux activités menées au niveau local. Ce sera l'élément fondateur de la stratégie du PNUD visant à assurer la transition du programme, dont la gestion passera du Fonds mondial aux mains du pays. Lutter contre les disparités et les inégalités qui existent à tous les

¹⁶ Le premier volet comporte les priorités suivantes : consolidation de l'état de droit et de la démocratie, et promotion et enracinement des valeurs et des comportements favorisant, dans toutes les composantes de la société santoméenne, le dialogue et la consolidation d'un cercle vertueux propice à la réussite des politiques de développement. Le deuxième volet comporte les priorités suivantes : assurer une croissance durable et favoriser le développement humain.

niveaux suppose de participer les groupes vulnérables et d'améliorer l'accès à la protection sociale et aux services sociaux de base.

19. En matière de gouvernance démocratique, l'accent sera mis sur l'accès équitable à la justice et la participation accrue des citoyens aux organes de prise de décision. L'objectif sera d'atteindre des résultats en matière de développement durable, de remédier aux vulnérabilités socioéconomiques et de faire en sorte de ne laisser personne de côté. Cela permettra d'améliorer l'efficacité des services de l'administration publique centrale, régionale et locale, mais aussi des organes de gestion, qui bénéficieront d'une plus grande participation des citoyens, en particulier des jeunes et des femmes. Pour atteindre cet objectif, le PNUD tirera parti des capacités du Ministère de la justice, du Parlement, de la Commission électorale, des tribunaux et du groupe d'enquête de la police criminelle. Le but est d'accroître l'accès équitable à la justice, de faciliter l'introduction de modes alternatifs de règlement des différends dans le cadre de la réforme de la justice dans son ensemble et de faire en sorte que la population jouisse davantage des droits de l'homme.

20. Le PNUD fournira un appui important au renforcement des capacités de l'administration publique et du personnel des collectivités locales et régionales. Cela permettra de contribuer à la décentralisation et à la communication avec l'administration centrale et régionale et donc d'accroître la participation des femmes à la prise de décision. Le PNUD apportera son concours au Gouvernement pour ce qui est d'élaborer des stratégies, des plans et des politiques de développement au moyen de processus participatifs et consultatifs associant l'institution nationale de défense des droits de l'homme et des groupes de la société civile au niveau national, et de décentraliser les services et les activités. Le Programme de transformation comprend, à ce titre, un plan ambitieux visant à améliorer les infrastructures du pays (port, aéroport et énergie) grâce à la construction d'un port de transbordement en eau profonde et d'un aéroport international extrêmement efficace qui servira de plateforme logistique dans la sous-région du Golfe de Guinée. Le PNUD fournira un appui au renforcement des capacités des secteurs publics participant à ces initiatives et favorisera, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces projets, la réalisation des objectifs de développement durable et des droits de l'homme et l'adoption de mécanismes efficaces pour faire respecter le principe de responsabilité. Il fournira également des orientations sur la manière optimale d'en assurer la réussite.

21. Le PNUD aidera l'Institut national de la statistique à renforcer ses capacités afin que celui-ci puisse fournir des données fiables, ce qui est essentiel pour accroître le développement économique, réduire la pauvreté, améliorer la cohésion sociale et attirer les investissements étrangers. Ces initiatives contribueront à favoriser l'accès aux débouchés économiques, en particulier pour les femmes. Le PNUD s'appuiera sur son réseau mondial et sur les partenariats Sud-Sud noués avec les Ministères de la justice de Cabo Verde, du Mozambique et de Timor-Leste pour consolider le système de justice, mieux faire connaître et protéger les droits de l'homme, renforcer le principe de responsabilité et veiller à la transparence des procédures. Les Ministères de la planification de la Guinée équatoriale et de Madagascar seront sollicités pour aider à renforcer les capacités de mise en œuvre du Programme de transformation.

22. Développement durable et capacité d'adaptation aux changements climatiques : les activités en la matière s'articuleront autour de l'élaboration de politiques de gestion des ressources naturelles et la préparation aux catastrophes, et de plans pour faire face au risque de catastrophe et aux effets néfastes des changements

climatiques. Le PNUD soutiendra les petits agriculteurs, les petits commerçants agricoles (femmes, jeunes filles et garçons) et les pêcheurs affectés par les changements climatiques, ainsi que les victimes d'injustice. L'initiative novatrice intitulée « économie bleue »¹⁷ favorisera l'investissement public et privé dans les projets de prévention et de réduction des risques de catastrophe. Elle supposera la création de mesures structurelles et non structurelles visant à renforcer la résilience économique, sociale, sanitaire et culturelle des personnes et des communautés. Cette démarche contribuera à lutter contre les inégalités sociales, en particulier le caractère généralisé de la pauvreté dans les zones touchées par les changements climatiques.

23. Le PNUD aidera le Gouvernement à développer des énergies renouvelables pour atténuer le déficit énergétique dans les zones rurales, renforcer la capacité d'adaptation aux changements climatiques et appliquer le principe d'économie bleue pour réduire la pauvreté chez les pêcheurs. Un appui sera également fourni au secteur privé dans la promotion de l'énergie renouvelable, l'objectif étant de favoriser la croissance économique et d'offrir des possibilités d'emploi aux groupes vulnérables, en particulier aux jeunes et aux femmes. Le PNUD concourra à la création d'un partenariat Sud-Sud avec l'Institut national de la statistique et le Ministère de la justice de Cabo Verde afin de définir un profil de vulnérabilité.

24. Le programme proposé ciblera les groupes marginalisés, y compris les 3,5 % de la population active souffrant d'un handicap. Ces groupes vulnérables sont les personnes employées dans l'agriculture, la pêche artisanale et le petit commerce, en particulier les femmes, les filles et les garçons, et les personnes les plus touchées par la pauvreté et le chômage. Il s'agira de plaider pour que les droits de l'homme des plus vulnérables soient mieux protégés.

25. Pour atteindre avec succès les objectifs du programme, le bureau de pays comptera sur le soutien du Centre de services régional pour l'Afrique (Addis-Abeba) et du Bureau régional pour l'Afrique (New York), la mise en commun des données issues d'expériences semblables et les enseignements qui en ont été tirés. Cette approche s'inscrit dans le cadre d'une stratégie triangulaire supposant la mise en place d'une coopération Sud-Sud avec d'autres pays partenaires. La mise en œuvre du PNUAD 2017-2021 bénéficiera d'une programmation conjointe entre le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies, lequel travaillera également en synergie avec d'autres partenaires et le Gouvernement, contribuant à la collecte et au traitement des données. Cela se fera grâce à l'élaboration de bases de données et d'un système d'information en collaboration avec des institutions de recherche, des groupes de la société civile et des organisations non gouvernementales. Ce mécanisme a été élaboré pour remédier au manque de fiabilité des données de l'Institut national de la statistique, ce qui représente un obstacle au développement économique et social, à l'afflux d'investissements étrangers ainsi qu'à la planification et à la mise en œuvre de la décentralisation. Il permettra également d'améliorer le respect du principe de responsabilité et la transparence des activités du Gouvernement et de l'administration publique, ce qui aidera à renforcer la confiance que la population accorde au système politique.

¹⁷ « L'économie bleue » est une initiative qui propose aux petits États insulaires en développement et aux pays côtiers des mécanismes spécifiques permettant de gérer durablement des cours d'eau comme des « espaces de développement » pérennes. Elle favorise la croissance économique, la viabilité environnementale, l'inclusion sociale et le renforcement des écosystèmes océaniques.

26. La participation active de toutes les parties prenantes sera renforcée par des visites conjointes sur le terrain, des examens trimestriels et annuels des programmes, des réunions régulières sur les réalisations effectuées avec des groupes thématiques des Nations Unies, et la formation de groupes techniques et du Comité directeur du PNUAD. Cela encouragera les partenaires et les parties prenantes à s'approprier le programme de pays.

III. Administration du programme et gestion des risques

27. Le programme de pays sera exécuté au niveau national; il sera pris en main et dirigé par le pays, qui en portera la responsabilité effective. Le PNUD fournira un soutien ciblé pour aider Sao Tomé-et-Principe à atteindre ses objectifs de développement. Le risque étant le manque relatif de capacités à l'échelle nationale, le programme sera donc mis en œuvre avec l'aide du PNUD et de partenaires qui apporteront leur concours au renforcement des capacités. Plusieurs modalités d'exécution (Gouvernement national, organisations non gouvernementales et PNUD, séparément ou ensemble) seront utilisées en vue d'optimiser l'efficacité, la flexibilité des activités et l'efficacité des contributions du PNUD aux résultats de développement. Les partenaires d'exécution seront sélectionnés dans l'optique de garantir la pérennité du programme et sur la base d'évaluations des avantages comparatifs et de leurs capacités. Le PNUD fournira le soutien nécessaire aux partenaires nationaux d'exécution, l'objectif étant de remédier aux insuffisances en matière de capacités. Des procédures accélérées permettront de réagir rapidement aux situations de crise et de gérer efficacement les nouvelles demandes de soutien adressées au PNUD. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds aux partenaires d'exécution est déjà en vigueur dans le pays. Le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le FNUAP effectueront conjointement une microévaluation des partenaires d'exécution.

28. Le manque de capacités du bureau de pays pourrait aussi mettre en péril la réussite du programme. Le PNUD procédera donc à un examen de l'organisation du bureau, l'idée étant de faire en sorte que celui-ci dispose des ressources humaines, des structures et des systèmes de gestion nécessaires à la bonne exécution du nouveau programme. Il mettra en œuvre son plan de viabilité financière, qui prévoit d'optimiser l'utilisation des ressources tout en maintenant le meilleur rapport possible entre les dépenses d'exploitation et les capacités nécessaires aux activités. Le bureau de pays continuera à s'employer à harmoniser ses capacités techniques et programmatiques. Sa structure organisationnelle sera ajustée de manière à l'adapter au programme proposé et à tirer parti des possibilités dans une optique d'efficacité et d'efficience. Au lieu d'avoir des sections compartimentées, les équipes seront décloisonnées et structurées autour des domaines de résultats, ce qui permettra de renforcer la cohérence du programme.

29. La faible capacité d'absorption et la mauvaise appropriation du programme par l'administration du pays constituent les principaux risques associés au programme. Qui plus est, Sao Tomé-et-Principe est un pays qui dépend fortement de l'aide, 93 % de l'investissement public étant financé par l'aide publique au développement¹⁸. La faible capacité des institutions nationales de s'approprier le programme sera réduite en améliorant la communication de l'information au sein des institutions et entre elles.

¹⁸ Rapport sur le budget de l'État de 2016.

Les risques associés au manque de ressources financières peuvent être éliminés grâce à une solide stratégie de mobilisation des ressources, laquelle consistera à trouver de nouveaux partenaires au moyen de la coopération Sud-Sud, à rechercher des investissements pour des projets d'infrastructure importants, à trouver d'éventuels partenariats public-privé et à les développer, et à tirer des enseignements et à s'inspirer des réalisations passées. Ce sera essentiel si l'on veut réduire la dépendance excessive du pays vis-à-vis de l'aide.

30. Au niveau de la gouvernance et de l'administration, les risques résident majoritairement dans les retards pris dans la rédaction et l'adoption de lois importantes concernant les réformes qui sont prévues en matière de gouvernance, de croissance durable et inclusive, et de résilience, d'amélioration du climat des affaires, et de mise en œuvre des réformes proposées. Ce sont ces risques, mais aussi le risque lié à un manque de données fiables, que les activités de plaidoyer, un dialogue politique efficace et le renforcement des capacités permettront d'atténuer, l'objectif étant de renforcer l'appropriation du programme par le pays.

31. Le manque de structures permettant de rendre des comptes de manière efficace pourrait compromettre l'exécution du programme de pays. Pour atténuer ce risque, le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

32. Une mission conçue pour évaluer la capacité du pays de faire face aux risques potentiels pour l'environnement a été entreprise en 2015 par un groupe d'organismes des Nations Unies. Le rapport qui en découle accompagnera le plan d'atténuation des risques.

IV. Suivi et évaluation

33. En collaboration avec ses partenaires, le PNUD vise à obtenir des résultats visibles et tangibles ayant de véritables incidences pour le Gouvernement, la population et les autres parties prenantes. Il aidera le Gouvernement à élaborer, à gérer, à suivre et à évaluer les politiques et stratégies de croissance inclusive. Il apportera un concours technique à la Direction de la planification¹⁹ dans le cadre du suivi du programme, en s'appuyant sur des indicateurs de référence et des niveaux cibles ventilés par sexe, âge et région, tel que définis dans le cadre des résultats et d'allocation des ressources. Les données seront tirées de sources nationales et internationales, comme les enquêtes auprès des ménages et les analyses thématiques. Ces informations faciliteront la préparation de rapports nationaux sur le développement humain durable ayant trait aux questions propres aux pays et aux objectifs de développement durable. Le PNUD aidera le Gouvernement à mettre au point des mécanismes, structures, systèmes et outils pour parvenir à une répartition, à

¹⁹ La Direction de la planification est chargée de la planification, du suivi et de l'évaluation de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, du Plan et des politiques nationales et du Programme de transformation.

une utilisation et à une surveillance plus efficaces des ressources et à une meilleure coordination de l'aide. La création d'outils innovants visant à permettre aux citoyens de participer aux débats publics sera encouragée.

34. Le suivi du programme de pays sera associé à des mécanismes établis par le Gouvernement pour suivre les réalisations du Programme de transformation à l'horizon 2030 et du PNUAD. L'objectif est de renforcer la participation des intervenants grâce à des visites conjointes sur le terrain, des examens de programmes trimestriels et annuels, et des réunions régulières de groupes thématiques des Nations Unies sur les réalisations, de groupes techniques et du Comité directeur du PNUAD. Les mécanismes de suivi s'appuieront sur les rapports trimestriels et les examens annuels. Il sera donc essentiel d'aider l'Institut national de la statistique à améliorer la qualité de ses données pour assurer un suivi plus efficace des indicateurs. L'efficacité des réunions (internes et externes) avec des intervenants-clefs, comme l'Institut national de la statistique, sera évaluée chaque année dans le cadre du mécanisme de suivi.

35. Le principal objectif de ces examens sera d'évaluer les progrès réalisés, les résultats obtenus et les risques et de recenser les problèmes et les solutions. Le PNUD créera des partenariats en vue de planifier, coordonner et gérer les activités de suivi et d'évaluation (voir le plan à l'annexe B). Les évaluations du projet ont été définies et seront menées comme prévu. Tous les projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial feront l'objet d'au moins une évaluation selon les directives établies par le Fonds. Le bureau de pays n'a pas de spécialiste du suivi et de l'évaluation à temps plein, mais envisage la création d'une équipe de suivi et d'évaluation permettant d'améliorer le respect du principe de responsabilité. L'utilisation par le PNUD d'un système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes permettra de faire le suivi des dépenses du programme de pays qui sont liées à la problématique hommes-femmes et d'améliorer la planification et la prise de décision. Les dépenses liées aux mécanismes de suivi et d'évaluation sont estimées à 5 % du budget du programme.

36. Le PNUD et d'autres partenaires des Nations Unies apporteront leur concours aux institutions publiques et privées pour faire en sorte que les objectifs de développement durable soient bien pris en compte dans les plans, les politiques et les stratégies du pays. Cela permettra d'améliorer la mobilisation des ressources, la coordination de l'aide, la gestion des diverses sources de financement externes et la mise en œuvre du Programme de transformation, et d'atteindre ainsi les objectifs de développement durable.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Sao Tomé-et-Principe (2017-2021)

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : renforcer la cohésion sociale et la crédibilité interne et externe du pays				
RÉALISATION ÉNONCÉE DANS LE PNUAD ET FAISANT INTERVENIR LE PNUD : les disparités et les inégalités sont réduites à tous les niveaux grâce à la participation effective des principaux groupes vulnérables et à la conception et au recours d'une protection sociale et des services sociaux de base				
RÉALISATION CORRESPONDANTE 3 DU PLAN STRATÉGIQUE : les pays se dotent d'institutions renforcées pour assurer progressivement l'accès universel aux services de base				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des états-unis)
<p>Indicateur 1 : indice de Gini Niveau de référence (2015) : 0,33 (33 %) Niveau cible (2021) : 0,25 (25 %)</p> <p>Indicateur 2 : incidence de la pauvreté Niveau de référence (2015) : 66,2 % Niveau cible (2021) : 30 %</p> <p>Indicateur 3 : taux de mortalité maternelle Niveau de référence (2015) : 76 pour 100 000 naissances Niveau cible (2021) : 25 pour 100 000 naissances</p>	<p>Profil de la pauvreté (INE) Rapport du Ministère de l'économie Fréquence : 5 ans</p> <p>Profil de la pauvreté (INE) Rapport du Ministère de l'économie Fréquence : 5 ans</p> <p>Rapports de l'OMS Fréquence : annuelle Rapports du Ministère de la santé Fréquence : annuelle Rapport du Centre national des endémies Fréquence : annuelle</p>	<p>Produit 1.1 : les principaux groupes vulnérables, en particulier les enfants et les femmes, ont recours à des services de santé de qualité dans un cadre légal et au sein de systèmes nationaux renforcés</p> <p>Indicateur : pourcentage des enfants de moins de 5 ans qui dorment sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide pendant la nuit</p> <p>Niveau de référence (2014) : 61,1 % Niveau cible (2018) : 85 % Source de données : Programme national de lutte contre le paludisme Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur : pourcentage de travailleuses du sexe infectées par le VIH</p> <p>Niveau de référence (2013) : 1,1 % Niveau cible (2021) : 0,5 % Source de données : Programme national de lutte contre le sida Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur : nombre de cas de tuberculose signalés au sein des principales populations à risque</p> <p>Niveau de référence (2013) : 91 Niveau-cible (2017) : 77 Source de données : Programme national de lutte contre la tuberculose Fréquence : annuelle</p>	<p>Institutions nationales : Programme national de lutte contre le paludisme Programme national de lutte contre le sida Centre national des épidémies Centre national de l'éducation à la santé Institut national de la promotion de l'égalité des sexes Fonds national pour les médicaments</p> <p>Autres partenaires/partenariats : OMS FNUAP UNICEF Portugal</p> <p>Partenariats Sud-Sud Brésil Angola</p>	<p>Ressources ordinaires : 250 000</p> <p>Autres ressources : 3 644 000</p>

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : renforcer la cohésion sociale et la crédibilité interne et externe du pays				
RÉALISATION ÉNONCÉE DANS LE PNUAD : l'administration centrale, locale et publique et les institutions de contrôle sont plus efficaces, la participation des citoyens à celles-ci, en particulier des jeunes et des femmes, étant garantie				
RÉALISATION CORRESPONDANTE 2 DU PLAN STRATÉGIQUE : il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides				
<p>Indicateur : pourcentage de recommandations formulées dans le cadre de l'Examen périodique universel acceptées et mises en œuvre</p> <p>Niveau de référence (2015) : 0 %</p> <p>Niveau cible (2021) : 50 %</p> <p>Indicateur : taux de participation électorale</p> <p>Niveau de référence (2014) : 70 %</p> <p>Niveau cible (2021) : 90 %</p> <p>Indicateur : taux global de délinquance :</p> <p>Niveau de référence (2014) : 3,8 pour 100 000</p> <p>Niveau cible (2021) : 1,5 pour 100 000</p>	<p>Rapport du Ministère de la justice ;</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Examen périodique universel</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Rapport de la Commission électorale</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Rapport de l'Institut sur l'égalité des sexes</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Rapport des tribunaux</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	<p>Produit 2.1 : les capacités en matière de contrôle, de transparence et de responsabilisation mutuelle des institutions nationales aux niveaux central, régional et local sont renforcées</p> <p>Indicateur : nombre d'institutions (Parlement, tribunaux, Commission électorale et ministères) renforcées aux niveaux du contrôle, de la transparence et du principe de responsabilité</p> <p>Niveau de référence (2015) : 1</p> <p>Niveau cible (2021) : 4</p> <p>Sources : rapports des Ministères, du Parlement et des tribunaux</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur : proportion de femmes par rapport aux hommes dans l'organe de prise de décision</p> <p>Niveau de référence (2015) : 18 %</p> <p>Niveau cible (2021) : 30 %</p> <p>Sources : rapports de la Commission électorale et du Parlement</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	<p>Partenaires/partenariats : Ministère de la justice, section de police des enquêtes criminelles, tribunaux, Assemblée nationale ; partenariats Sud-Sud avec le Brésil et le Timor-Leste ; système des Nations Unies</p>	<p>Ordinaires : 2 256 000</p> <p>Autres : 750 000</p>
		<p>Produit 2.2 : capacité des institutions judiciaires et des institutions des droits de l'homme créée et/ou développée de fournir des services de qualité, de faire respecter l'état de droit et d'obtenir réparation</p> <p>Indicateur : nombre de mécanismes faisant intervenir des modes alternatifs de règlement des différends et de mécanismes d'information juridique créés au niveau local</p> <p>Niveau de référence (2015) : 0</p> <p>Niveau-cible (2021) : 7</p> <p>Source de données : Ministère de la justice</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur : nombre de litiges résolus par un mécanisme faisant intervenir un mode alternatif de règlement des différends</p> <p>Niveau de référence (2015) : 1</p> <p>Niveau cible (2021) : 10 autres litiges</p> <p>Source de données : Ministère de la justice</p> <p>Fréquence : annuelle</p>		

		<p>Indicateur : nombre de mécanismes faisant intervenir des modes alternatifs de règlement des différends mis à jour (lois et règlements annuels)</p> <p>Niveau de référence (2015) : 4 Niveau cible (2021) : 8 Source de données : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Ministère de la justice Fréquence : annuelle</p>		
		<p>Produit 2.3 : les institutions publiques et privées sont en mesure de recueillir, de compiler et d'analyser des données utiles permettant de prendre en compte les objectifs de développement durable dans les plans, les politiques et les stratégies nationales et en vue d'une coordination de l'aide aux fins d'une meilleure mise en œuvre du Programme de transformation à l'horizon 2030</p> <p>Indicateur : nombre de plans, de politiques et de stratégies prenant en compte les objectifs de développement durable</p> <p>Niveau de référence (2015) : 1 Niveau cible (2021) : 5 Source : rapports de l'INE, du Ministère de l'économie, du Ministère des finances et de l'équipe de pays des Nations Unies Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur : nombre d'institutions publiques renforcées pour la coordination de l'aide</p> <p>Niveau de référence (2015) : 1 Niveau cible (2021) : 5 Source de données : rapports de coopération internationale, procès-verbaux des réunions de la coordination de l'aide Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur : nombre de formations sur la collecte et l'analyse de données organisées à l'intention de l'Institut national de la statistique</p> <p>Niveau de référence (2015) : 0 Niveau-cible (2021) : 15 Source de données : rapports de coopération internationale, Institut national de la statistique Fréquence : annuelle</p>		

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : accélérer la croissance durable et la création d'emplois, réduire la pauvreté et promouvoir la sécurité alimentaire				
RÉALISATION ÉNONCÉE DANS LE PNUAD : l'emploi et la compétitivité sont assurés par la diversification de l'économie et la capacité d'adaptation au changement climatique, l'amélioration de la qualité de vie des populations pauvres et vulnérables et l'accès des jeunes et des femmes à l'aide financière et aux marchés				
RÉALISATION CORRESPONDANTE 1 DU PLAN STRATÉGIQUE : la croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus				
<p>Indicateur : taux de chômage chez les 15 ans et plus (ventilé par sexe)</p> <p>Niveau de référence (2015) : 13,6 % ; hommes, 9,3 % ; femmes, 19,7 %</p> <p>Niveau cible (2021) : 9 % ; hommes, 9 % ; femmes, 9 %</p> <p>Indicateur : pourcentage de membres des communautés vulnérables ayant accès à au moins une forme de communication pour recevoir des alertes rapides</p> <p>Niveau de référence (2015) : 0 %</p> <p>Niveau cible (2021) : 30 %</p> <p>Indicateur : taux d'activité (ventilé par sexe)</p> <p>Niveau de référence (2015) : 62,6 % ; hommes, 74,6 % ; femmes, 50,8 %</p> <p>Niveau cible (2021) : 80 % ; hommes, 80 % ; femmes, 80 %</p>	<p>Profil de la pauvreté (INE)</p> <p>Fréquence : 5 ans</p> <p>Rapports du Ministère de l'emploi</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Rapports de la Direction de l'environnement</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Politique nationale de l'emploi</p> <p>Fréquence : 5 ans</p> <p>Rapports d'alerte rapide</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Rapport de la Direction de la planification</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	<p>Produit 3.1 la croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus</p> <p>Indicateur : nombre de politiques, de systèmes et/ou de mesures institutionnelles en place aux niveaux central, local et régional afin de créer des emplois et des moyens de subsistance et de les développer</p> <p>Niveau de référence (2015) : 1</p> <p>Niveau cible (2021) : 4</p> <p>Source des données : Ministère des ressources naturelles, Ministère de l'emploi, Institut national de la statistique ; rapports de projet</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur : nombre d'emplois verts créés</p> <p>Niveau de référence (2015) : 0</p> <p>Niveau cible (2021) : 150</p> <p>Source de données : Direction de l'environnement, Institut national de la statistique, Direction de l'emploi</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur : nombre de communautés bénéficiant d'initiatives de subsistance</p> <p>Niveau de référence (2015) : 0</p> <p>Niveau-cible (2021) : 150</p> <p>Source des données : Institut national de la météorologie, Ministère de l'agriculture, Direction de l'environnement, Direction de la planification</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	<p>Institutions nationales : Département d'hydrologie, Direction générale des ressources naturelles et de l'énergie, Conseil national de la prévention des risques et des catastrophes, Direction de l'agriculture et du développement rural, Institut national de la météorologie Centre de formation technique de l'agriculture et de l'élevage Direction générale de l'environnement Centre international de l'agriculture tropicale</p> <p>Autres partenaires/partenariats : Organisations non gouvernementales Fonds pour l'environnement mondial Union européenne Organisation des nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Union européenne Banque mondiale Banque africaine de développement</p> <p>Partenariats Sud-Sud : Commission des forêts d'Afrique centrale Brésil Nigéria Angola Guinée équatoriale</p>	<p>Ordinaires : 500 000</p> <p>Autres : 6 800 000</p>
		<p>Produit 3.2 : le secteur privé, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), les organisations non gouvernementales dans les zones urbaines et rurales et les populations des communautés les plus vulnérables sont en mesure d'augmenter leur contribution à la croissance et à l'emploi inclusifs grâce à un meilleur accès aux marchés, à l'assistance technique et à l'aide financière</p>		

		<p>Indicateur : nombre de travailleurs indépendants issus des communautés les plus vulnérables, ventilé par sexe et par zone Niveau de référence (2015) : 0 Niveau cible (2021) : 150 Source des données : rapports du Ministère de l'économie et des banques centrales, de l'Institut national de la statistique et de la Direction de l'environnement Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur : nombre de PME, d'organisations non gouvernementales et de coopératives qui accèdent à des services financiers Niveau de référence (2015) : 0 PME ; 0 ONG ; 0 coopérative Niveau cible (2021) : 5 PME ; 5 ONG ; 5 coopératives Source des données : organisations non gouvernementales, Ministère des infrastructures et des ressources naturelles Fréquence : annuelle</p>		
		<p>Produit 3.3 : les institutions publiques et privées et les communautés rurales sont en mesure d'appliquer les principes de durabilité en vue d'une meilleure utilisation des ressources naturelles et de la conservation et de la protection de la biodiversité pour une croissance inclusive</p> <p>Indicateur : nombre d'institutions publiques et privées et de communautés rurales qui adoptent des principes environnementaux Niveau de référence (2015) : 1 publique ; 1 privée ; 1 communauté rurale Niveau cible (2021) : 3 publiques ; 3 privée ; 3 communautés rurales Source des données : Direction de l'environnement Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur : nombre d'institutions et communautés rurales qui utilisent des ressources naturelles en vue d'une croissance inclusive Niveau de référence (2015) : 2 Niveau cible (2021) : 7 Source de données : Ministère de l'agriculture, Direction de l'environnement Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur : pourcentage d'énergie renouvelable réinjectée dans le réseau électrique national Niveau de référence (2015) : 5 % Niveau cible (2021) : 25 % Source des données : Ministère des infrastructures et des ressources naturelles, Direction de l'énergie Fréquence : annuelle</p>		